

Berchem-St-Agathe,

Commune Jeunes Admis

Les engagements mutuels, objectifs généraux

Les signataires s'engagent :

- à renforcer une politique locale de jeunesse axée sur l'émancipation, l'autonomie et l'épanouissement de jeunes à travers des actions socioculturelles ;
- à soutenir les processus de participation des jeunes à la vie locale en mettant en place des moyens et des conditions adaptés à la réalité des jeunes ;
- à promouvoir les cultures jeunes locales, entre autres en leur donnant plus d'espaces d'expression ;
- à offrir des lieux d'innovation et d'expérimentation aux jeunes qui les aideront à repenser l'avenir de la société, leur propre avenir au sein de celle-ci, dans une perspective de changement ;
- à encourager l'initiative, la prise de responsabilités et l'éducation à la citoyenneté ;
- à privilégier des actions articulées avec l'ensemble du tissu associatif pour permettre ainsi de créer des liens entre les différentes structures, entre tous les habitants d'un même territoire ;
- à respecter et appliquer les principes contenus dans la convention internationale des droits de l'enfant de 1989.
- A interagir dans un esprit de collaboration constructive, dans le respect des spécificités, des missions et des moyens des uns et des autres

Engagements communaux :

La Commune s'engage, autant que possible :

- à prendre diverses initiatives au bénéfice des jeunes de l'entité, tout en soutenant singulièrement les associations déjà existantes, ceci en vue du développement de la citoyenneté et de la culture, par et pour les jeunes ;
- à donner la parole aux jeunes dans l'élaboration des projets locaux qui les concernent. Dans ce cadre, la commune s'engage notamment à renforcer ses structures participatives ;
- à favoriser la mise en réseau, la diffusion d'information et/ou l'octroi de soutiens (infrastructure, logistique, humain, financier,...) qui sont autant de ressources utiles, voire indispensables, à la co-construction de cette dynamique politique ;
- à intégrer la politique de jeunesse locale dans d'autres politiques, plus transversales. Ainsi, des questions telles que l'emploi, la formation et l'accompagnement scolaire, l'accessibilité des infrastructures publiques (en particulier des centres de loisirs,

sportifs, et/ou culturels), l'aménagement et la sécurisation des espaces publics, seront abordées en tenant compte des problématiques vécues par les jeunes.

- à étudier la question de la création d'un espace pérenne destiné aux jeunes dans le cadre de la réalisation des objectifs contenu dans la charte, en accord et en collaboration avec les différents signataires.

Engagements de la Fédération des Maisons de Jeunes :

La FMJ s'engage, autant que possible, à mettre ses ressources internes à la disposition d'acteurs communaux décidés à mettre en œuvre de telles politiques communales de la Jeunesse.

La FMJ s'engage :

- à soutenir, en interactions avec d'autres associations de jeunesse, les diverses initiatives qui seront prises pour encourager de réelles politiques novatrices au plan des communes, aux côtés des jeunes de l'entité ;
- à médiatiser les actions émanant de la campagne « Commune Jeunes Admis ».

Engagements des associations signataires :

Les associations locales s'engagent :

- à mettre les moyens humains, logistiques et pédagogiques nécessaires au bon fonctionnement des actions entreprises dans le cadre de la présente Charte, dans la limite de leurs possibilités.
- À assurer la visibilité et la diffusion des actions entreprises dans le cadre de la présente Charte, dans la limite de leurs possibilités.
- À assurer une présence régulière de leurs représentants aux instances de concertation

Objectifs opérationnels pour la législature 2013-2018

La commune reconnaît la politique de la jeunesse, au vu de ses enjeux, comme étant une priorité transversale, articulée, entre autre, avec les politiques culturelles, sportives, de prévention et de sécurité, de cohésion sociale et de participation.

Les signataires sont conscients de l'importance d'offrir aux jeunes de 12 à 26 ans de la commune des activités socioculturelles de qualité et ce afin de développer leur citoyenneté, leur engagement, leur esprit critique, leur autonomie et leur potentiel et ce afin qu'ils puissent trouver leur place dans la société et devenir des citoyens responsables actifs critiques et solidaires.

Les acteurs culturels du territoire s'engagent à développer un axe jeunesse au sein de leurs plans quinquennaux.

La Commune et les associations s'engagent à se constituer en plateforme jeunesse pour agir de manière complémentaire et mutualiser leurs moyens en vue d'augmenter les actions à destination des jeunes berchemois.

Les membres de la plateforme sont : l'Echevin de la Jeunesse francophone, le Service Jeunesse, le Service Prévention, le Centre Culturel Le Fourquet, la Bibliothèque publique francophone, l'AMO l'Oranger, le Centre d'information des jeunes le Kiosque, le projet de Cohésion Sociale Hunderenveld. Ces acteurs sont les signataires de cette charte.

La plateforme se réunit au minimum six fois par an sur l'invitation du Service Jeunesse. Chaque membre peut demander à inscrire un point à l'ordre du jour en complément des points à l'ordre du jour décidés conjointement lors du comité précédent. Deux fois par an, la plateforme s'ouvre à d'autres acteurs jeunesse qui en font la demande.

La plateforme est régie par un règlement d'ordre intérieur.

La plateforme est un lieu de réflexion sur les thématiques en lien avec les réalités de jeunes, un lieu d'échange entre les membres et un lieu de proposition d'action.

Tous les membres s'engagent à communiquer sur les missions et objectifs poursuivis ainsi que sur les actions et activités qu'ils développent pour et avec les jeunes.

Dans ce sens, les membres se consulteront afin de construire une programmation d'activité annuelle complémentaire qui puisse rencontrer l'ensemble des demandes et besoins des jeunes. Cette programmation doit, dans la mesure du possible, couvrir l'ensemble des périodes extrascolaires des jeunes (après-midi, soirées, week-end, vacances)

Les membres s'engagent ensemble à animer une dynamique jeune. L'objectif est d'y développer des activités et des projets demandés et portés par les jeunes. Cette dynamique permettra la rencontre, l'échange, l'écoute, la construction de projet, la parole, la participation et la citoyenneté.

Les membres s'engagent à œuvrer conjointement à l'animation et au développement de cette dynamique jeune en mutualisant leurs moyens humains, financiers et logistiques (matériel, infrastructures...)

A terme, l'objectif est que cette dynamique jeune permette de développer la citoyenneté des jeunes de 12 à 26 ans par des pratiques de participation, d'expression et de création.

Dans l'objectif de renforcer la citoyenneté et l'engagement des jeunes, un nouvel organe de participation sera créé en concertation et avec le soutien de la plateforme jeunesse qui veillera à lui donner les capacités d'être un espace de construction d'une parole susceptible d'être entendue par les autorités communales dans le cadre d'un processus d'éducation à la citoyenneté

Annuellement, les signataires de la charte s'engagent à évaluer l'esprit de la charte au vu des actions menées avec les jeunes sur le terrain et de faire évoluer les actions en fonction des réalités et des opportunités. Cette évaluation sera menée à l'initiative de FMJ asbl.

Le Bourmgestre.

L'Echevin de la Jeunesse francophone.

L'Echevin de la Bibliothèque francophone.

Pour l'Oranger asbl.

Pour le Kiosque asbl.

Pour le Centre culturel « Le Fourquet ».

Pour le Projet de Cohésion sociale Hunderenveld.

Pour la Fédération des Maisons de Jeunes.